

Monsieur

Vous envoient la genealogie donc vous  
sauriez. Je vous prie monsieur d'avoir la bonté  
de la faire expedier dans sa formalité. Mon  
sieur et sentiment que monsieur Gagnicava  
aura la bonté de vous marquer sur le sujet  
pour telle faveur dont j'espère de votre bonté  
Je vous en auray monsieur une parfaite  
reconnoissance, étant à une toute l'estime  
Inexprimable.

Monsieur

Votre tres humble et tres  
obéissant serviteur

Longwy le 11<sup>e</sup> Mars  
1643

Loz de Joyeuseff

Il est necessaire de quelque  
comparution ou signature de ma part que je ne  
crois point estre requis pour pareille affaire.  
D'honneur il croit que M<sup>r</sup> l'abbé Robert Laine  
pourra aller avec ses femmes a la maison de Joyeuseff

if 03  
ui Sui  
aille  
page  
tingu  
l general  
olar la  
lausenn  
thuis Guil  
rind  
anda p  
zara  
me  
dact  
la mon  
nois de  
24. g.  
qui Sui  
de June  
Joyeuse  
L. A. S.  
silhomme  
le mon  
ignie  
Cora  
pffon  
me

On se souvient des dignement et navant jointe aux d'endans de

Chanoine de la Cathedrale d'Andorra bien  
être mon procureur le priant et demandant  
plain et entier pouvoir de faire tous ce  
qu'il conuerra a Longouy ce 18. mars  
1733

*Lois Joyent*

Contre l'ordonnance de  
mars 1733oy 12  
*Pierre*

Parce que ne s'arritus pourtra  
joins aluminette de laite par  
nouffoulet les mes de an qu'effus

*Arribans*

*Robert*